



arrestation abusive pour motif ridicule

Par **sdy**, le **21/01/2010** à **11:41**

Mardi soir (le 19/01/2010), j'ai été à mon cours de tennis, arrivé sur le parking du tennis de Sartrouville, je me gare tranquillement, une voiture de police arrive et se met devant moi. (il est 20h)

4 policiers sortent de la voiture et m'encerclent.

Ils me demandent de sortir de la voiture et me placer derrière ma voiture. Puis de vider mes poches, je fais, un autre commence à fouiller ma voiture (sans autorisation de ma part). Un autre me demande si j'ai de la drogue, arme, couteau. Je leur dit que j'ai un petit couteau dans ma boîte à gant central.

Il le récupère Et me disent qu'il me le confisque ... c'est une arme de poing de type cran d'arrêt.

Je leur que non c'est pas un cran d'arrêt, et que ça me sert à faire à couper pomme et autre. Ils commencent, à me parler de port d'arme et de délit. Je leur dis que c'est ridicule.

Un des policiers me saute dessus et me mets les menottes. » Monsieur vous êtes en garde à vue pour port d'arme ».

Je me fais embarquer. Au commissariat, j'ai eu le droit à la total. Fouille complète, 2 alcootests, (ouf Zéro et zéro). A 21h je suis placé en garde à vue.

Le commissariat a appelé ma femme, pour lui dire que j'étais placé en garde à vue pour port d'arme, et c'est tout.

A 9h (le lendemain) un inspecteur est venu me chercher. Lors de l'interrogatoire, le policier a trouvé mon affaire ridicule (ça été l'un de ces premier mots). D'autres policiers sont venu voir le grand bandit au couteau, ils ont tous plaisanté sur mon cas. La procédure est lancée. 20 minutes plus tard je suis remis en garde à vue.

A 10h40, un autre policier est venu me chercher, prise d'empreinte, photo et me voilà fiché à la police judiciaire.

Sur mon PV il est écrit :

Avisons l'intéressé qu'il lui est reproché, d'avoir à Sartrouville , le 19 janvier 2010, transporté à bord de son véhicule, un couteau décapsuleur, tire-bouchon et dont la lame mesure 8 cm. Le magistrat n'engage aucune poursuite

A 11h10 je suis sortie.

Quel recours ai-je pour supprimer cette procédure, je suis en procédure d'adoption, et le casier vierge est obligatoire

Par **razor2**, le **21/01/2010** à **13:48**

Bonjour, ben "le magistrat n'engage aucune poursuite"...
Ca me paraît pourtant clair....

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **02:30**

ça me paraît également clair, mais je comprend qu'il soit en train de se demander comment effacer ses empreintes des fichiers police, et comment faire comprendre à ces policiers que leur interpellation n'était pas justifiée. (Une lettre adressée au directeur départemental peut-être?)

Etant POUR le travail des policiers, ceux ci ont fait une sale interpellation dans ce cas là....